

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32406**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XII Métiers des techniques de précision, Classe 6 Armurier , Armurière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de l'armurier, armurière avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du professionnel de l'armurerie qui ne fabrique pas une arme à lui seul. Selon les pièces et les parties de l'arme, les savoirs et technologies à mettre en œuvre sont différents. La fabrication est toujours un travail d'équipe. L'artisan qui travaille le canon ou le dispositif central amovible d'un fusil et qui implique des pièces dont la fabrication est complexe n'est pas le même que l'artisan qui va œuvrer à la construction de la crosse en bois. Cependant tous sont armuriers : basculeur, monteur à bois, équipeur, graveur-décorateur. La partie esthétique de l'arme est importante. L'armurier est donc aussi décorateur : graveur sur bois ou sur métal, opérations où la créativité n'est pas à négliger en raison des motivations de la clientèle.

Les activités consistent à :

Basculéur :

- Réaliser les opérations d'usinage, d'ajustage, d'assemblage et de finition.

Monteur bois :

- Réaliser les opérations de mise en forme et de présentation.

Équipeur :

- Réaliser les opérations de mise en forme, d'usinage, d'ajustage, de réglage et d'harmonisation des formes.

Graveur décorateur :

- Réaliser les opérations de façonnage et d'incrustation.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

Option Basculeur :

- Choisir l'arme et son canon adaptés au cahier des charges ;
- Réaliser tous les usinages et ajustages fondamentaux pour garantir la longévité de l'arme à l'usage ;
- Réaliser un ensemble de fermeture fiable et durable ;
- Préparer l'arme pour faire assurer son fonctionnement par l'équipeur suivant la tradition française ;
- Préparer l'arme aux polissages terminaux sans qu'il y ait de retouches fondamentales à faire par l'équipeur ;
- Réaliser les finitions.

Option Monteur à bois :

- Choisir le bois ;
- Réaliser toute la relime avec entailles et dépouille en recherchant des formes ;
- Entailler les pièces en permettant leur fonctionnement en respectant les assises et les portées ;
- Faire tirer la visserie ;
- Réaliser les formes extérieures ;
- Réaliser la présentation.

Option Équipeur :

- Sélectionner l'arme basculée prête à équiper en conformité avec le cahier des charges ;
- Réaliser les formes de la bascule et du devant ;
- Ajuster le pontet et les détentes ;
- Réaliser avec harmonie les formes de la crosse et du devant en respectant scrupuleusement les mesures indiquées ;
- Réaliser des ajustages précis et des réglages fins et durables ;
- Réaliser les réglages de marche intérieure ;
- Réaliser l'ajustage et le réglage des dispositifs d'éjection.

Option Graveur-décorateur :

- Adapter la partie artistique avec l'harmonie générale sans surcharge en respectant les caractéristiques demandées pour le support ;
- Réaliser le dessin ;
- Réaliser la gravure en taille douce et la ciselure ;
- Façonner et incruster de l'or ou de l'argent d'un écusson gravé.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales

Basculeur, Monteur à bois, Équipeur, Graveur-décorateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1601 : Métallerie d'art

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

B1303 : Gravure - ciselure

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de l'option de l'armurier-armurière :

Le basculeur doit réaliser le basculage d'un canon brut et sa marche d'éjection, pour une arme neuve à fabriquer, suivant la tradition française, avant de la transmettre au monteur à bois.

Le monteur à bois doit réaliser la monture totale d'une crosse et devant, sur un fusil brut sortant de basculage, suivant la tradition française avec relime des pièces métalliques, avec recherche et originalité, la mise en bois complète de tout le mécanisme, avec respect des portées et d'une qualité de coupe parfaite et les cotes et formes extérieures pour préparation de l'arme pour l'équipeur.

L'équipeur doit réaliser, suivant la tradition française, l'équipe en blanc d'une arme de chasse basculante hammerless classique type Anson à contre platines ou à platines véritables, à éjection automatique système Holland ou similaire, avec ressort à lames, à canons lisses ou rayés.

Le graveur-décorateur doit réaliser, suivant la tradition française, la composition et la gravure complète d'une arme basculante à contre-platines ou à platines véritables, à canons lisses ou rayés. Il devra prouver ses compétences sur l'ensemble de l'œuvre sur un thème qui sera imposé dans le sujet tel : « un gibier et son environnement » dans une composition originale et personnelle tout en présentant les difficultés suffisantes pour un niveau de concours.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.